

PERSONNE RESSOURCE DES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME PRTSA

Qui est la personne ressource des troubles du spectre de l'autisme ?

C'est un enseignant spécialisé nommé sur le département qui fait partie de l'équipe de circonscription ASH.

Quelles sont ses missions ?

Elle intervient auprès des élèves avec autisme ou en-cours de diagnostic. Son intervention est organisée sous la responsabilité de l'IEN-ASH.

- Elle conseille et accompagne les personnels de l'Education Nationale concernés par l'accompagnement à la scolarisation d'un élève avec troubles du spectre de l'autisme (TSA).
- Elle intervient dans le cadre de formations spécifiques.
- Elle aide à l'élaboration des adaptations scolaires et partage des ressources.

Vous pouvez la joindre par mail : ressourcetsa89@ac-dijon.fr

Qui peut solliciter son intervention ?

- Les enseignants du premier ou du second degré concernés par l'accompagnement à la scolarisation d'un élève avec TSA,
- Les AESH accompagnant un élève TSA,
- Les équipes de vie scolaire.

Comment solliciter son intervention ?

Pour le premier degré, la demande doit être réalisée par mail auprès de l'IEN-ASH en mettant en copie l'IEN de circonscription.

Pour le second degré, il revient au chef d'établissement de formuler la demande.

Quelles sont les formes possibles de son intervention ?

Les formes sont variables et fonctions des besoins exprimés par les équipes :

- observations en classe puis élaboration d'un document retour,
- échanges par mails,
- transmissions de documents,
- sensibilisation des équipes éducatives, ...

La personne ressource autisme n'intervient pas seule, elle travaille en appui des équipes pédagogiques et des équipes de circonscription, des enseignants référents, des membres du RASED, du médecin scolaire, en partenariat avec le centre ressource autisme (CRA), les pôles ressources, les services médico-sociaux et hospitaliers, les praticiens libéraux et toute autre personne concernée par le projet de l'enfant et en lien avec les familles.